

VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LA CAPACITÉ DE VOTRE PATIENT À POURSUIVRE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA DURÉE ?



Maintien en emploi : le rôle du médecin traitant



- Un arrêt de travail ce n'est pas que du soin, ça peut aussi être un temps pour **préparer son retour au travail** !

Votre patient semble en difficulté au travail

**Arrêts répétés
même courts**

**DIFFICULTÉS
AU TRAVAIL**

**Consultations
fréquentes**

**Symptômes
récurrents**

Dès aujourd'hui, orientez-le vers le médecin du travail qui réalisera un état des lieux de sa situation médico-socio-professionnelle pour sécuriser son **maintien en emploi**.

VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LA CAPACITÉ DE VOTRE PATIENT À POURSUIVRE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA DURÉE ?



Maintien dans l'emploi : le rôle du médecin du travail

Le médecin du travail dispose d'outils et intervient au sein d'un réseau de partenaires qui lui permettent d'accompagner votre patient dans ses démarches autour de sa santé et de son avenir professionnel.

INFORMATIONS PRATIQUES



Votre patient doit appeler le service de prévention et de santé au travail de son entreprise. Celui-ci l'orientera vers le médecin qui prendra en charge sa situation.

« Si votre patient ne connaît pas son service de santé au travail, il peut obtenir cette information auprès de son employeur »

▶ *** SMIA** : 25 rue Carle Linné
BP 90905
49009 Angers cedex 01
Tél : 02 41 47 92 92
<https://smia.sante-travail.net/>

▶ *** STCS** : 34 boulevard de la Victoire
BP 50008
49308 Cholet
Tél : 02 41 49 10 70
<https://stcs.fr/>

▶ *** MSA** : 3 rue Charles Lacretelle
49 938 Angers cedex 09
Tél : 02 41 31 75 75
<https://maineetloire.msa.fr/lfp>

* Liste non exhaustive, d'autres SPST peuvent être contactés selon la situation de votre patient (services autonomes de santé, service de santé de la fonction publique Etc.)

« Ces supports ont été réalisés, dans le cadre du PRITH Pays-de-la-Loire, par les partenaires maintien en vue d'une diffusion régionale »
prith-paysdelaloire.org

